

## **Nous, soussignées, associations de défenses des victimes d'accidents de la route et de prévention des risques routiers :**

AFVAC (Association de Familles de Victimes des Accidents de la Circulation)

AIVAR (Aide aux victimes des accidents de la route)

Alcool, Vitesse et Contre-sens

Charlotte-Mathieu-Adam

Collectif Justice Pour Les Victimes de la Route

EIVA (Ecoute et Informations aux Victimes d'Accidents)

La Route en Toute Conscience-le Challenge pour Owen

LCVR (Ligue contre la violence routière)

Marilou-pour les routes de la vie et le relais Terry

« Mélodie Les clefs pour la vie »

MNT 73 Sébastien Tranchet

Sur la route de Fanny

Tonyman, La Route tue

Un Chemin pour demain

Victimes et avenir

David Collin, Justice pour les victimes de la route ! Belgique

GAR (Groupement pour l'Action Routière), Belgique

Nadège Abbate, Pour une VRAIE justice, Belgique

AUFV(Assoziatione Unitaria Familiari e Vittime), Italie

**Madame / Monsieur**, candidates / candidats à l'élection présidentielle/législative,

En septembre 2016, 335 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la route, soit une hausse de 30,4% par rapport à septembre 2015.

Cette nette progression fait apparaître le spectre d'une troisième année consécutive d'augmentation du nombre de tués sur les routes : en 2014, 3 384 tués, (+3,5% par rapport à 2013), en 2015, 3 464 tués, (+2,4% par rapport à 2014).

### **Qu'en sera-t-il pour l'année 2016 ?**

Chaque jour, 12 à 13 personnes perdent la vie sur les routes de notre pays «civilisé». Il s'agit d'un véritable massacre, d'une hécatombe ! Ces disparitions plongent les familles dans le désespoir. A l'anéantissement des proches s'ajoutent les innombrables dommages collatéraux (suicides, problèmes divers de santé...).

2 558 tués c'est bien plus que les victimes du terrorisme, c'est bien plus que le nombre de tués dû à la délinquance "dite" ordinaire. Mais malheureusement, les victimes de la route et leurs familles sont dispersées sur tout le territoire et ne sont pas entendues.

C'est pourquoi Madame / Monsieur, il est urgent de se préoccuper sérieusement de ce carnage et de mettre en place de véritables mesures pour l'arrêter.

Ainsi les associations citées ci-dessus se sont réunies à Moulins le 29 octobre 2016 pour s'unir et se faire entendre d'une seule et même voix.

Voici leurs revendications communes :

- 1. Modification de la proposition de Loi n°4093 ;  
1bis. Compléter l'art 222-8 en précisant qu'un véhicule terrestre à moteur peut être considéré comme une arme par destination ;**
- 2. Obligation de prise en charge immédiate, par département, des victimes directes et indirectes hors INAVEM ;**
- 3. Avoir la possibilité pour les parties civiles de faire appel au pénal ;**
- 4. Lutte contre les pratiques abusives des assurances ;**
- 5. Plus d'actions et de sensibilisation aux dangers de la route.**

Vous trouverez ces revendications détaillées dans les annexes suivantes.

Nous insistons sur la dimension européenne de notre Congrès car la Loi 41/2016 (articles 589/590) sur l'homicide routier, entrée en vigueur récemment en Italie est un véritable levier pour faire évoluer la législation en matière d'accidents de la route mortels tant au niveau français qu'europpéen. Cela doit conduire à une mise en adéquation des textes de Loi entre la Belgique, la France et bien d'autres pays encore.

Nous espérons, Madame, Monsieur que nos revendications seront enfin prises en compte et que vous y apporterez des réponses concrètes.

Nous comptons sur votre soutien pour combattre avec efficacité et sans relâche l'insécurité et la délinquance routière.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.